

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 24.12.2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement F08213P0666

1. Intitulé du projet

Restructuration de la piste du Cloudit - Création d'un itinéraire secondaire

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

RCS / SIRET

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Denomination of raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO)

M. GINIES ALAIN, président du SIEPAVEO

2 - 5 - 3 - 8 - 0 - 2 - 6 - 8 - 0 - 0 - 0 - 0 - 1 - 2 -

Forme juridique SIVOM

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
42°b	Travaux de piste hors site vierge d'une superficie de moins de 4 hectares.
51°a	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer un itinéraire secondaire sur la piste de retour station du "Cloudit" pour permettre un meilleur retour aux débutants.

Il s'agit donc d'une opération de léger défrichement et de terrassement pour créer une piste annexe plus facile.

4.2 Objectifs du projet

La piste actuelle du "Cloudit" est un itinéraire obligatoire de retour station, or, il s'avère que la pente (35%) et le dévers (>20%) qu'elle offre ne correspondent pas à sa couleur (bleue). De plus, le surplomb au dessus de l'impressionnante vallée de la Romanche augmente la sensation de difficulté pour les débutants.

L'objectif du projet consiste donc à créer un itinéraire secondaire, plus facile (pente <25%) permettant d'éviter la partie la plus complexe de la piste et garantissant un retour station facile accessible à tous les niveaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de cet itinéraire secondaire sera fait selon les étapes suivantes:

- défrichement des zones boisées concernées
- décapage de la terre végétale (premiers horizons de sol)
- terrassement en déblais remblais
- complément avec des remblais issu d'un chantier de parking à 200m du site
- remise en place de la terre végétale
- réensemencement

Comme précisé dans les phases, les opérations de terrassement seront marquées par l'utilisation des déblais issu d'un chantier de parking souterrain situé à proximité du site qui bénéficie d'un excédent de 14 000 m³. (PC déposé le 4/12/2013 sous le N°PC 38 550 2013 20015 en cours d'instruction)

Les travaux seront suivis d'une opération de reboisement sur 3000 m².

4.3.2 dans sa phase d'explottation

Le nouvel itinéraire de la piste sera exploité dans les même conditions que la piste actuelle. Le projet ne prévoit pas de modifications du réseau d'enneigement.

la seul modification réside dans la couleur des pistes. La piste actuelle, qui est aujourd'hui bleue, sera passée en rouge tandis que la nouvelle sera bleue.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrate décision de l'autorité administrate dossier(s) d'autorisation(s).					e jointe	au(x)
Le projet sera soumis à: - une Demande d'Autorisation d'Aménager. - une Demande d'Autorisation d'		AAP), auto	orisation éd	quivalent	e à un	Permis
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	e d'autorisation ce formulaire est	rempli				
Ce formulaire est rempli pour la	DAAP.					
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	ojet et superficie globale (assiette) d	le l'opération -	préciser les u	unités de m	esure ut	llisées
Grandeu	rs caractéristiques			Vale	JT .	
	Surface de déf	frichement	3900 m²			
	Surface de terr	rassement	9000 m ²			
	Volume de dét		1000 m ³			
	Volume de ren	nblais	15 000 m	3		
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long °_		Lat°		"
Route des pistes	Pour les rubriques 5° a), 6° b) el	d), 8°, 10°, 18	8°, 28° a) et b), 32° ; 41°	et 42° :	
38144 Villard Reculas	Point de départ :	Long. 6 ° 02 ' 07 " 1 Lat. 45° 05 ' 46 " 3				
	Point d'arrivée :	Long. 6 ° (<u>)1 · 56 " 8</u>	Lat. <u>45</u> °	<u>05 · 4</u>	<u>5" 1</u>
	Communes traversées :					
	Commune de Villard Red	culas				
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ?	(Oui X	Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	uvrage a-t-il fait l'objet d'une étu	de d'impact î	?	Dui	Non	X
4.7.2 Si oul, à quelle date a-t-il été au	rtorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program	me de travaux ?			Oul	Non	X
Si oui, de quels projets se compose le						

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.	Sensibi	me env	ironnementale de la zone d'implantation envisagée		
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des s	ols sur	e lieu d	de votre projet ?		
Actuellement, le site ne	fait pa	as l'ob	jet d'un usage spécifique. Il s'agit d'un boisement assez jeune en		
reprise autonome qui n'	est pa	ıs exp	loité.		
			banisme (ensemble des documents d'urbanisme S sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Non		
Concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? La commune dispose d'un PLU arrêté par délibération du 31 mars 2005 et approuvé le 17 décembre 2005. La dernière et unique modification a été approuvée le 27 novembre 2009. Le site est localisé en zone As du plan de zonage (zone agricole occupée par le domaine skiable). Elle peut accueillir les constructions et installations liées à l'accueil et à la pratique des sports d'hiver. Le projet est entièrement compatible avec le document d'urbanisme.					
environnementale ? 5.2 Enjeux environnementau:	dans l	a zone ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet		
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Non	Lequel/Laquelle ?		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de			Lequel/Laquelle ? Massif des Alpes (Nord)		
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	x	X			
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope? en zone de montagne?	x	X			

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?		L and	
dans un site ou sur des sols pollués?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	x		A plus de 500 m du SIC "Milieu alluviaux, pelouse steppiques et pessières du bassin de Bourg d'Oisans"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Le déficit en matériaux est comblé par un excédent du chantier de parking souterrain situé à 200 m du site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		La modification de l'habitat forestier engendré par le défrichement, le terrassement et le reboisement sera à l'origine de perturbation de la biodiversité en place. L'opération de reboisement aura pour objectif principal la recréation d'un habitat qualitatif (si possible plus qualitatif que l'état actuel) de manière à restaurer puis améliorer les possibilités de développement de la biodiversité sur ces espaces. Une attention toute particulière sera portée à la création de
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	continuités écologiques aujourd'hui quasiment inexistantes.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	x		Le projet engendre le défrichement de 3900 m² de foret. Un programme de reboisement sera mis en place une fois les terrassements terminés afin de garantir l'intégration paysagère et de compenser les surfaces défrichés. Ce reboisement sera fait sur 3000 m².
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	X	En phase travaux, les opérations de terrassement pourron être sources de nuisances sonores durant environ 6 semaines. Cela dit, le plus proche voisinage (250 à 300m) est éloigné et constitué de logements touristiques vides en période de travaux.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	and the second	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Là aussi, en phase travaux, les opérations de terrassement pourront être source de vibrationss durant environ 6 semaines. Cela dit, le plus proche voisinage (250 à 300m) est éloigné et constitué de logements touristiques vides en période de travaux.

a dend of	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X		Les seules émissions seront celle engendrées par les engins de chantier (une pelle et un tombereau) durant les 6 semaines de travaux. Bien que très faibles au regard des activités du massif, les travaux seront à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques classiques.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		x	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		x	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		x	

4.2 les incidences du nyelet identifées qu' (1 cent elles concentibles d'être consulées avec	dl-, b-,
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :	a dutres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :	
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de na	dura transfernijāra 2
Oul Non Si oui, décrivez lesquels :	iore nansnormere r
Si odi, declivez lesqueis .	
7. Auto-évaluation (facultatif)	fazika.
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'obje qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	t d'une étude d'impact ou
Le projet se situe en dehors de tout zonage réglementaire, il s'implante sur l	e domaine skiable de
la commune de Villard Reculas, les terrassements sont équilibrés, la zone d	
pas de richesse écologique particulière, le site ne fait pas l'objet d'une explo	
sylvicole et n'est pas caractéristique du patrimoine local.	•
Les effets du projet sont pris en compte par la mise en place d'un programm	e de reboisement
visant à recréer un milieu forestier qualitatif sur 2900 à 3100 m².	
Une étude d'impact ne semble pas nécessaire au regard de la portée du pro	jet et des espaces
mis en jeux.	

	8. Annexes	
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x
_		
V	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'arties auxquelles elles se rattachent	es
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l	⊋s
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'arties auxquelles elles se rattachent	es
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'arties auxquelles elles se rattachent	es
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'arties auxquelles elles se rattachent	es
V	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l'arties auxquelles elles se rattachent	es

Pait à Allemont le, 23 Décembre 2013 Signature Signature Signature Programmation pour l'Aménage par de de l'Eau d'Olle 38114 MAIRIE 2002 EN-OISANS Tel : 04 76 80 70 42



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

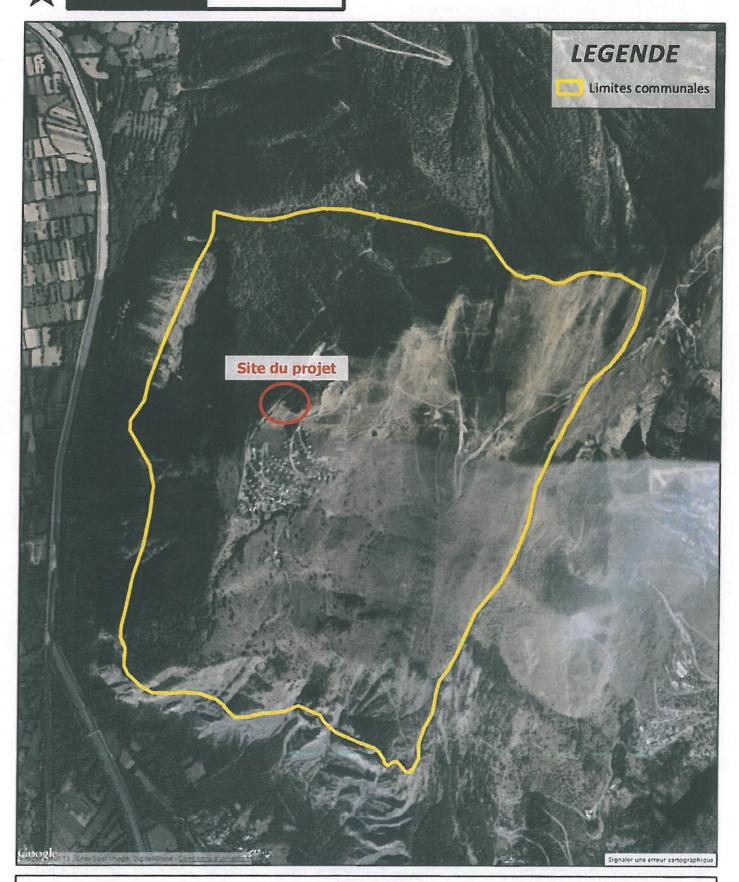
Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne phy	sique							
Nom				Prénom				
Adresse								
Numéro		Extension		Nom de la voie				
Code Postal		Localité				Pays		
Tél.				Fax				
Courriel				@				
Personne more	ile							
Nom	SIEPAVE	E O		Prénom				
Adresse du si	ège social							
Numéro		Extension		Nom de la voie				
	Mairie de	Oz-en-Ois	sans					
Code postal	38114	Localité	OZ-EN-OI	SANS		Pays	FRANCE	
Tél.	04 76 79	80 03		Fax	04 76 80	72 83	1	
Courriel				siepaveo @ o	range.fr			
Personne habili	tée à fournir	des renseig	nements sur	la présente dem	ande			
Nom	GINIES			Prénom	ALAIN			
Qualité	Président	du SIEPA\	/EO					
Tél.	04 76 79 8	30 03		Fax	04 76 80	72 83		
Courriel	siepaveo @ orange.fr							

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage
Assistance maîtrise d'ouvrage TERRITOIRE 38 GUILLEMIN VINCENT / 04 76 70 45 80 / vincent.guillemin@groupe38.fr



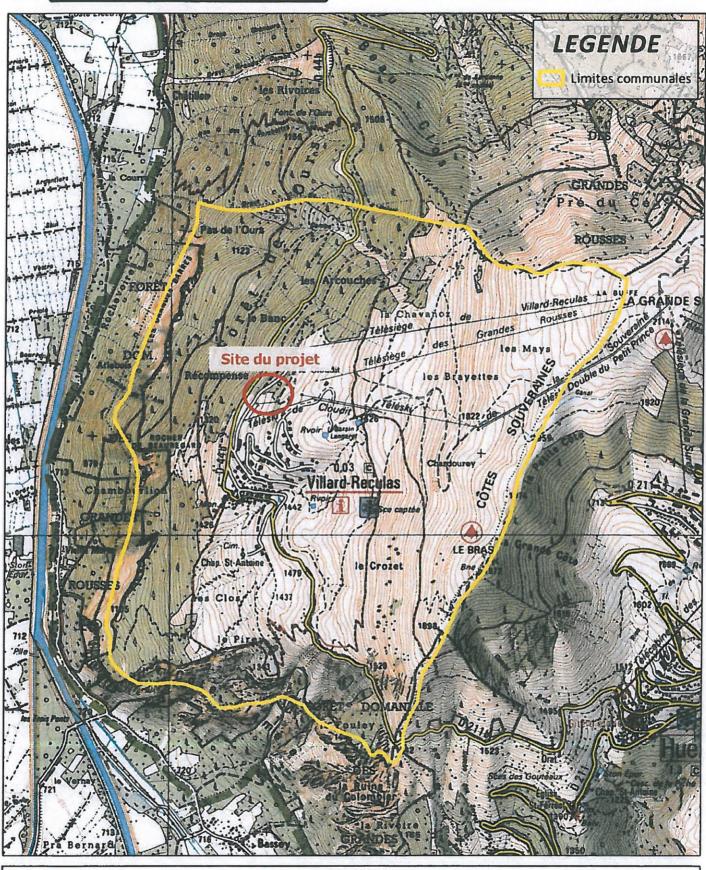


SITUATION

M° AFFAIRE: 20130860 DATE: 12/2013 SOURCE: MDP, Google, DREAL





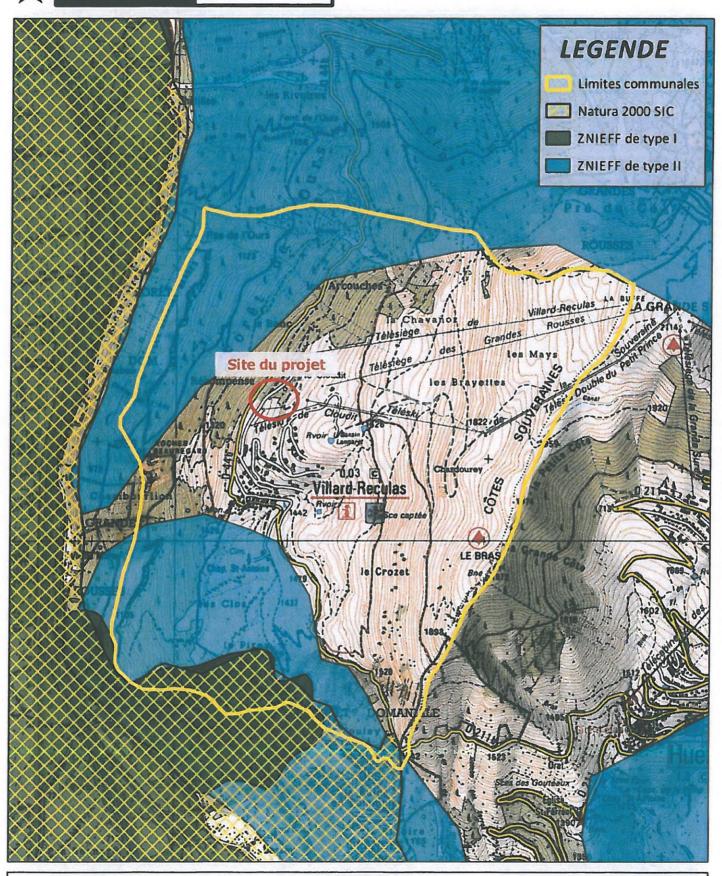




SITUATION

M° AFFAIRE: 20130860 DATE: 12/2013 SOURCE: MDP, IGN



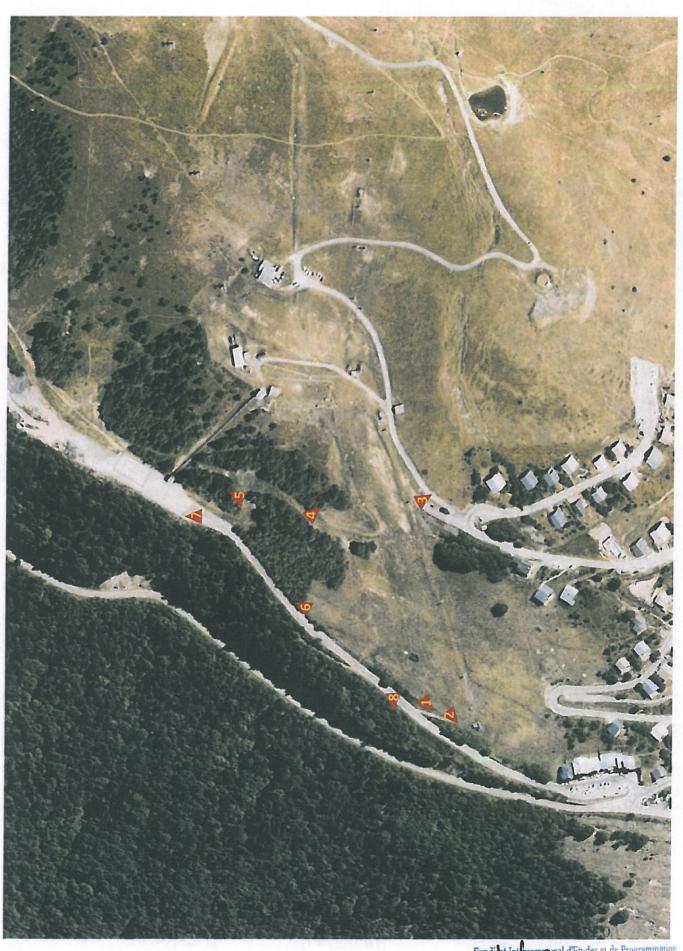




ZONAGES

M° AFFAIRE: 20130860 DATE: 12/2013 SOURCE: MDP, IGN, DREAL





Syndicat Intercomponed d'Envilos et de Programmation
pour l'éconse ment de la Vailée de l'Hau d'Olle
20114 MAIRIE D'OZ-EN-OISANS
Tel : 04 76 80 70 42

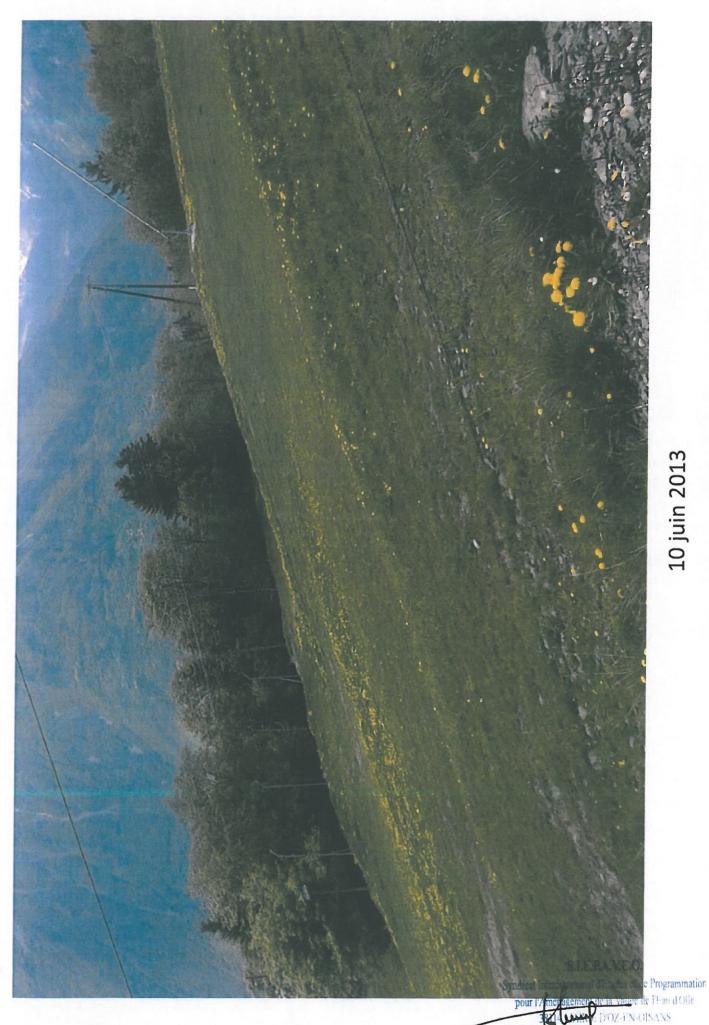


 $\overline{}$

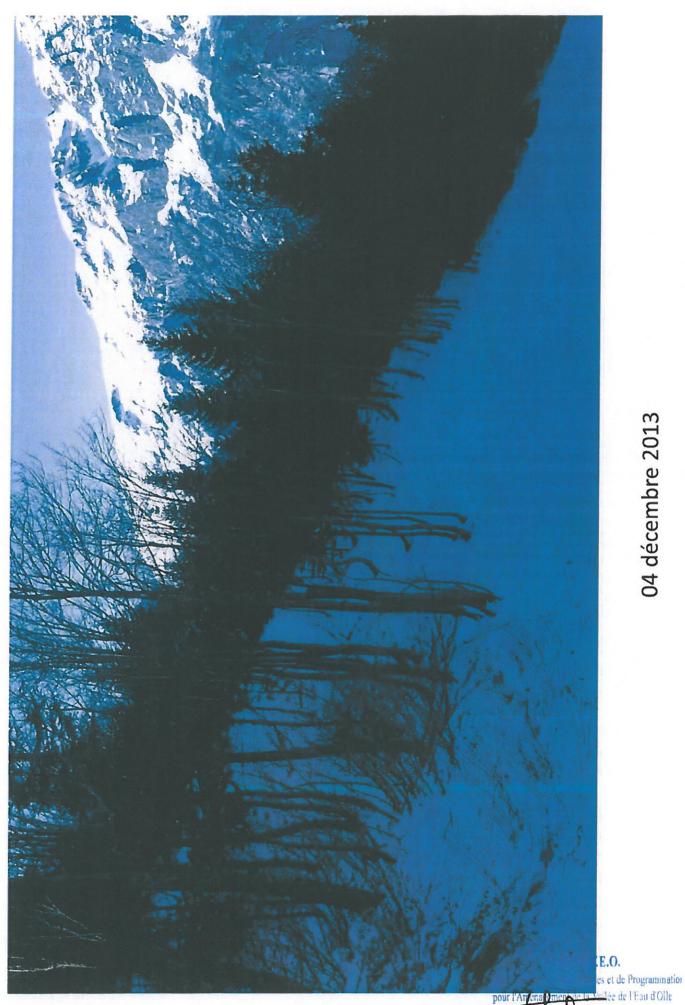
Tel: 04 76 80 70 42



F.O.
ps et de Programmation
villée de l'Eau d'Olle
RHE-D'OZ-EN-OISANS
04 76 80 70 42

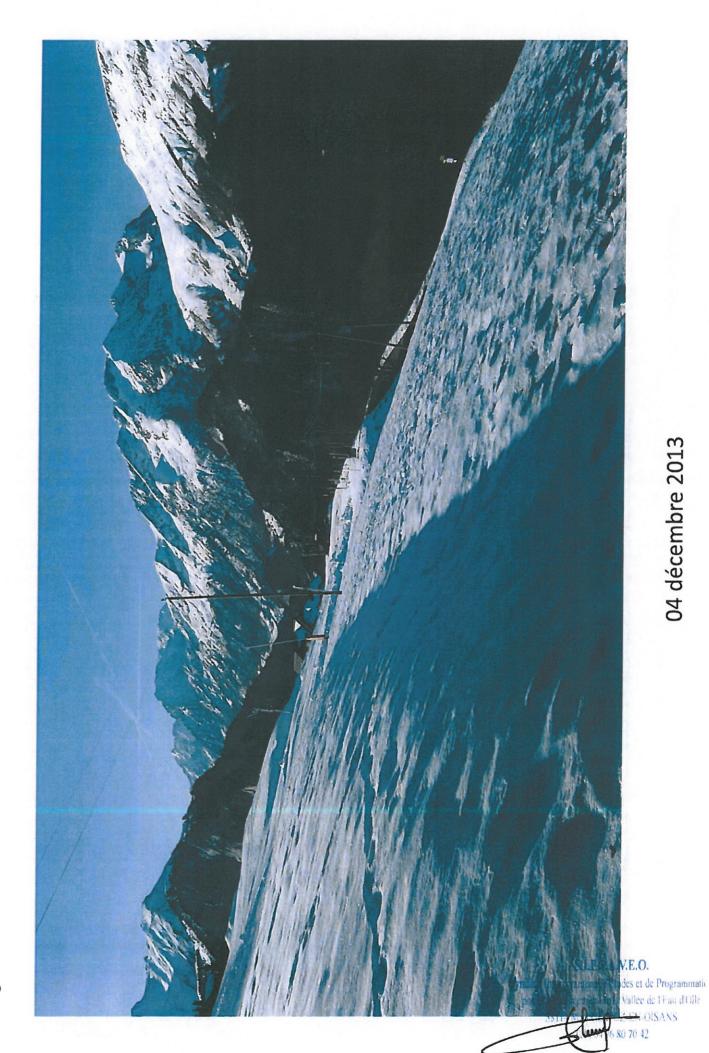


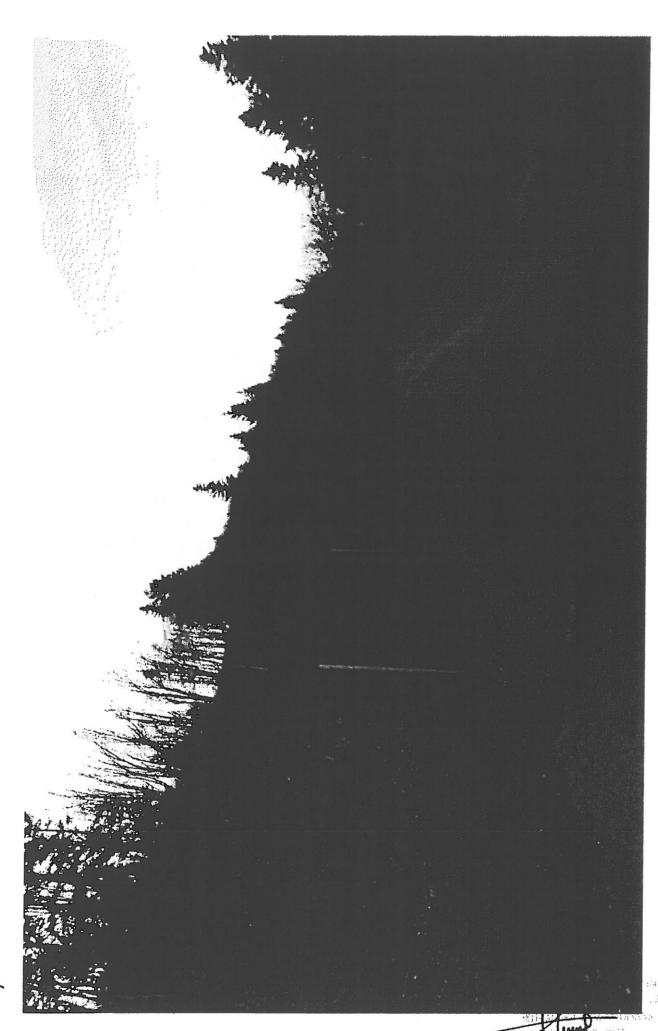




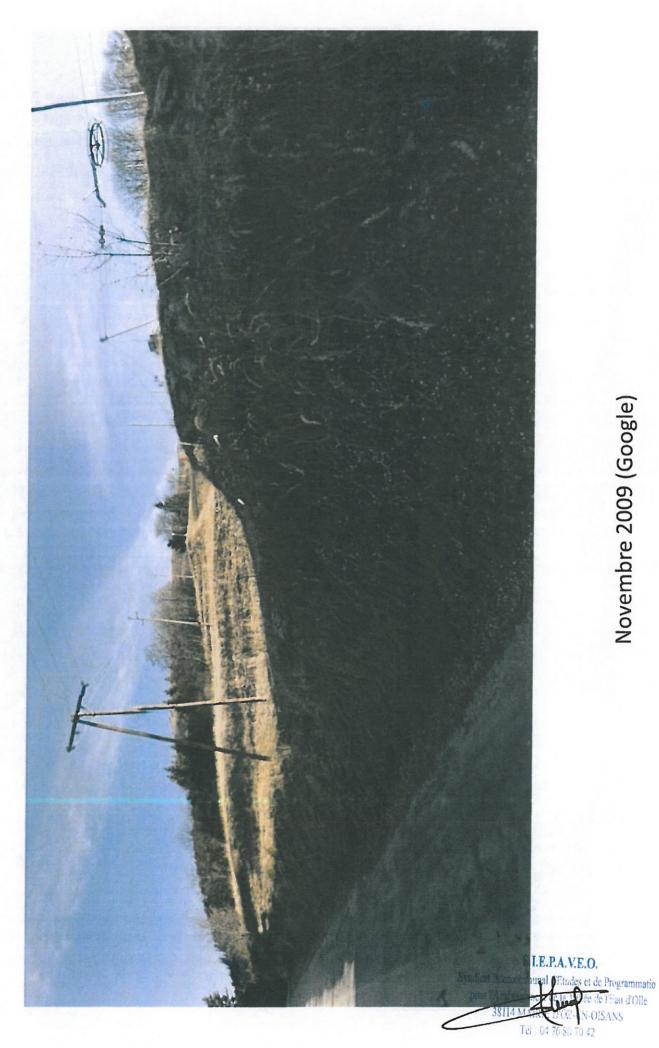
2

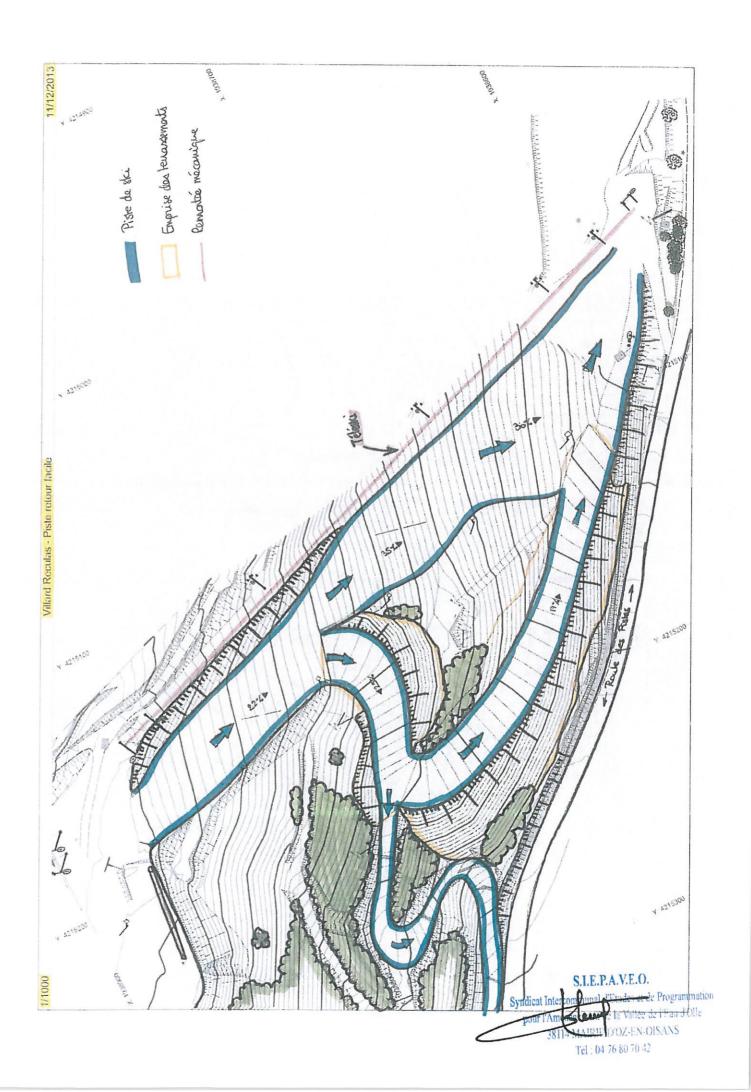
lee de l'Eau d'Olle DOZ-EN-OISANS 76 80 70 42

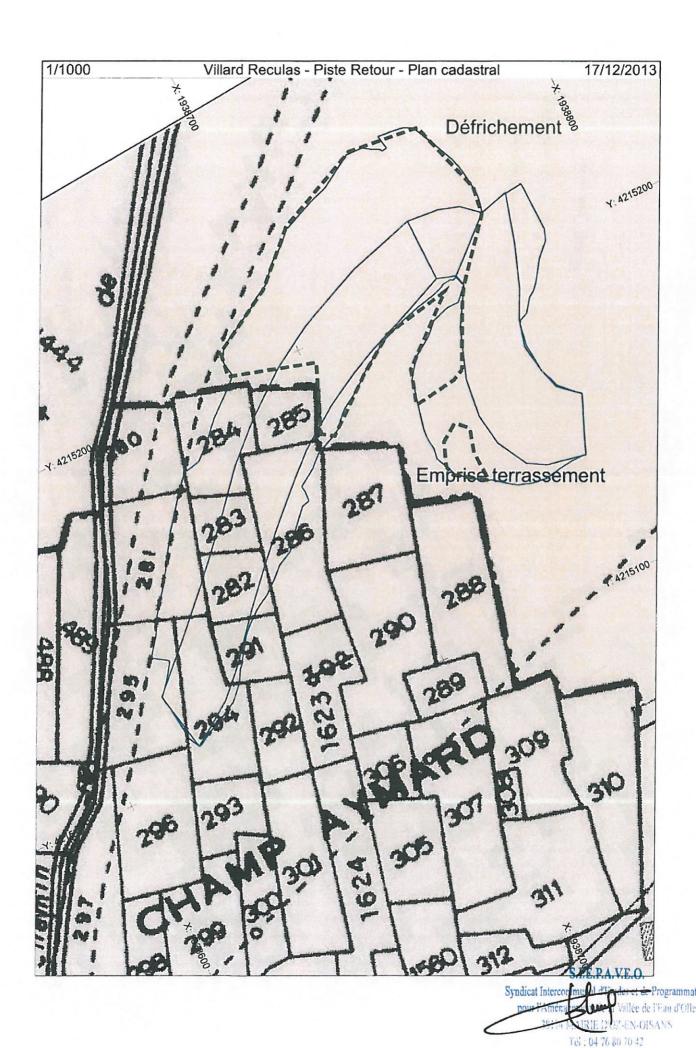


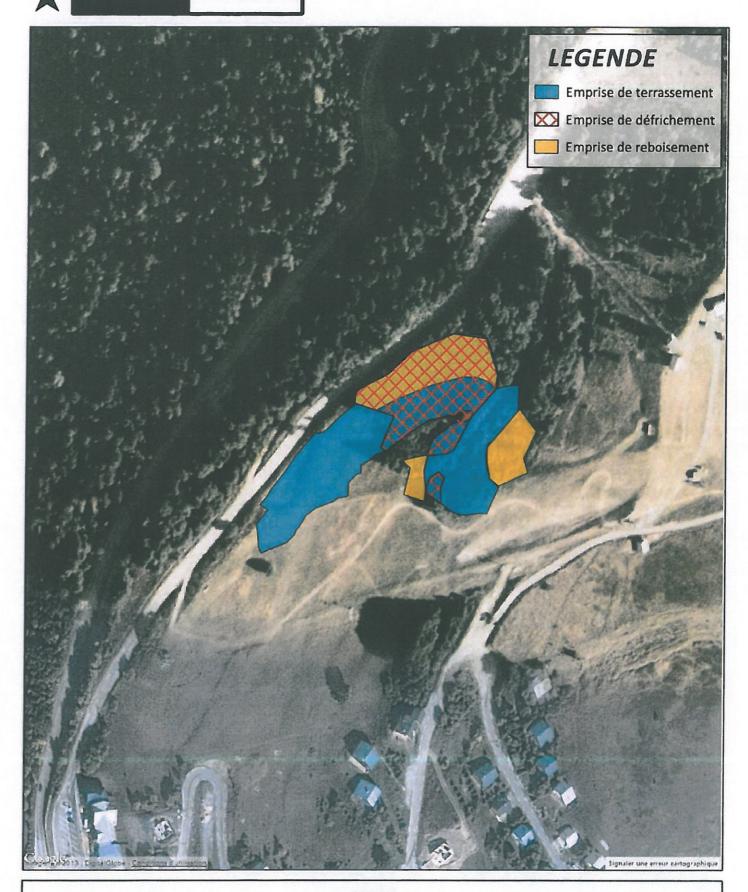


_











PROJET

M° AFFAIRE: 20130860 DATE: 12/2013 SOURCE: MDP



